

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Objet: Règlement # 321-8

PIIA; Chapitre 10 nouvelles constructions- Ajout

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 7 juin 2021, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le règlement # 321-8 lequel a pour objet d'ajouter un dixième chapitre au règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une harmonisation pour tout nouveau bâtiment s'implantant dans un secteur déjà construit.

Ledit règlement a été approuvé par le comité administratif et de planification de la MRC de Drummond lors d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2021.

Un certificat de conformité a été délivré le 5 août 2021, date à laquelle ledit règlement est entré en vigueur.

Tout intéressé peut consulter ledit règlement pendant les heures d'ouvertures au bureau municipal situé au 4055, rue Principale à St-Cyrille.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 25 août 2021.

William Gélinas
Responsable de l'Urbanisme

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 420 et 431 du Code municipal)

Objet: Règlement # 321-8

PIIA; Chapitre 10 nouvelles constructions- Ajout

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 25 août 2021, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^{ème} jour d'août deux mille vingt et un (2021).

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'Urbanisme